



Intervention de Madame Annick GIRARDIN

Ministre des outre-mer

**Discours à l'occasion de la remise de l'avis du CESE
sur la violence faites aux femmes dans les outre-mer**

Préfecture – Fort-de-France – Martinique

Mardi 19 décembre 2017

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les parlementaires

Mesdames et messieurs les élus,

Monsieur le délégué interministériel, cher Jean-Marc

Madame et monsieur les rapporteurs de l'avis du CESE,

**Madame la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les
femmes et les hommes,**

Mesdames et messieurs,

Merci à Mme la rapporteure pour la qualité de votre travail. Ce rapport,
« combattre les violences faites aux femmes en outre-mer », prêt en mars

dernier, n'avait jusqu'à présent pas fait l'objet d'une remise officielle et donc d'une publicité à la hauteur du travail réalisé. C'est aujourd'hui chose faite. J'ai tenu, symboliquement, à ce qu'il me soit remis ici, dans un territoire d'outre-mer.

Trop souvent les travaux qui concernent les outre-mer sont présentés dans des salons parisiens, loin, bien loin du public auquel ils se destinent.

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est particulièrement délicat. Parler des violences faites aux femmes, c'est soulever des questions douloureuses, souvent taboues, et c'est encore plus vrai dans les territoires d'outre-mer.

La réalité que décrit ce rapport doit être regardée en face: oui, le volume des violences faites aux femmes est plus important en outre-mer que dans l'hexagone.

Personne n'aime qu'on pointe des vérités qui dérangent, mais personne n'a à se sentir stigmatisé pour autant. Si j'ai souhaité venir parler de ce sujet ici avec vous, c'est à la fois parce que je suis responsable politique, mais avant tout parce que je suis une citoyenne et une femme ultramarine, et que j'ai en partie aussi, vécu ces réalités.

Les violences faites aux femmes en outre-mer ne doivent pas masquer non plus le travail remarquable du tissu associatif que j'ai eu la chance de rencontrer ce matin et qui est particulièrement engagé ici en Martinique. Au contraire, il doit être plus que jamais encouragé.

Depuis plusieurs mois, les scandales et les hashtags sur les réseaux sociaux ont bousculé en profondeur les mentalités. On peut penser ce qu'on veut du climat qui entoure ces révélations, mais on doit reconnaître qu'une dynamique inédite s'est créée. Cette dynamique, c'est d'avoir donné à des centaines de

milliers de femmes le courage et le droit de dire. Le courage de mettre des mots sur des violences cachées, subies, et bien réelles.

A travers le témoignage initial de quelques dizaines de femmes, qui ont su mettre des mots sur leurs traumatismes, les vies de centaines de milliers d'autres ont pris un nouveau départ. Les réseaux sociaux sont depuis 15 ans à l'origine de profonds changements sociétaux dans le monde entier. Des régimes tombent, des schémas de pensées sont renversés, certains comportements qui paraissaient normaux sont tout à coup remis en question : bref, des révolutions des mentalités se façonnent.

Je refuse que **les outre-mer soient spectateurs de cette révolution là.**

Sur les îles d'outre-mer, les mesures d'éloignement sont par définition plus difficiles à appliquer. Les victimes et leurs agresseurs vivent en vase clos, tout le monde se connaît. A l'acte d'agression s'ajoute la honte, la pression, le regard des autres, qu'on ne peut pas fuir.

La libération de la parole créé un choc des consciences, mais cela ne dure qu'un temps. On fait quoi après ?

Et surtout, comment on accompagne cette parole ? Les professionnels chargés d'écouter doivent être mieux formés: gendarmes, policiers, mais aussi les professionnels de santé, les travailleurs sociaux doivent être mieux formés à l'accompagnement des femmes victimes. **La mise en place de formations adaptées auprès des professionnels est un enjeu essentiel, et cela fait partie des priorités sur lesquelles le Président de la République souhaite agir.**

Sur ces questions de formation des professionnels de santé, de la gendarmerie et de la Police nationale, la Martinique est en avance par rapport à d'autres territoires et je tenais à le saluer.

Si les faits de violence envers les femmes, sexistes ou sexuels, s'avèrent plus nombreux dans les territoires ultramarins, il faut en connaître les causes.

C'est d'ailleurs là tout l'intérêt de l'approche du CESE de cibler son travail sur des territoires.

Vous rappelez également le **contexte socio-économique difficile** des territoires d'outre-mer. Oui, **la misère sociale est le terreau de toutes les violences**. Le chômage, la pauvreté, la précarité sont des facteurs aggravants dans les faits de violences faites aux femmes, particulièrement en outre-mer. Vous rappelez également la part grandissante des familles monoparentales dans les structures familiales.

Nous devons marteler que la femme en tant qu'individu est l'égal de l'homme. C'est un lieu commun, mais tout part de là. Nous devons déconstruire les stéréotypes qui sont ancrés dans l'inconscient collectif, et souvent depuis le plus jeune âge. La lutte contre les violences faites aux femmes n'est pas qu'un combat métropolitain !

L'État est mobilisé sur ces questions. C'est d'ailleurs l'une des grandes causes du quinquennat.

Le **Président de la République** a annoncé trois grandes séries de mesures.

D'abord **les mesures de prévention et de sensibilisation** avec la lutte contre la diffusion de la pornographie dans les collèges, contre le cyber-harcèlement, le lancement de campagnes de communication au niveau national et local pour toucher le plus grand monde, y compris dans les territoires les plus isolés.

Le Président a aussi annoncé **un grand plan de formation dans le secteur public auprès des cadres, des personnels de police, de gendarmerie et des professionnels de la petite enfance**. En outre-mer, il est préconisé,

conformément au CESE, de cibler d'abord les forces de sécurité et les magistrats.

Le second volet de mesures concerne l'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes avec la mise en place du signalement en ligne 24/24h et 7/7 jours. En outre-mer comme dans l'hexagone, des unités spécialisées dans la prise en charge globale du psycho trauma seront créées dans les centres hospitaliers. Dix expérimentations vont être lancées : je milite pour **qu'une de ces expérimentations ait lieu en outre-mer.**

La troisième série de mesures concerne les sanctions envisageables contre les auteurs de violences : pénalisation du harcèlement de rue assimilé à un délit d'outrage sexiste, allongement du délai de prescription pour les crimes sexuels sur mineurs de 20 à 30 ans ou encore l'âge de présomption de non consentement à l'acte sexuel à 15 ans.

Toutes ces mesures ont vocation à être déclinées dans les outre-mer, en prenant en compte les spécificités et les particularités de chaque territoire. Encore une fois, le « réflexe outre-mer » est essentiel.

Mais l'État ne peut pas TOUT. Je rappelle que ces sujets sont l'affaire de tous et de toutes. Toutes ces mesures ne seraient qu'un coup d'épée dans l'eau si elles n'étaient pas coordonnées avec le travail de terrain de la société civile et l'évolution des consciences des citoyens.

Nous sommes ici en Martinique, et **je tiens à saluer personnellement l'engagement et l'action continue du tissu associatif local dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire.** Certaines de ces associations ont été mêmes précurseurs.

Je tiens également à saluer le travail de la **déléguée régionale aux droits des femmes – Josette AUGUSTIN** et le travail de coordination des associations.

J'ai rencontré ce matin les personnels du **centre « Accueil de jour »** de **l'association de l'Union des femmes** de Martinique, qui effectuent un travail formidable, avec un espace de décompression, des ateliers thématiques pour permettre de briser la spirale de l'isolement. J'ai aussi pu échanger avec quelques femmes victimes de violences : leur témoignage est bouleversant. Et c'est grâce à des centres comme l'Accueil de jour que la notion d'accompagnement prend tout son sens.

Je voudrai citer quelques associations : L'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA), le Collectif Martiniquais d'Accompagnement des femmes victimes de Violence conjugales, la Croix Rouge, l'association des Mille et une Victimes d'Inceste Traumatisées et tous les autres.

Tous ces acteurs et actrices de terrain sont investis chaque jour. Leur travail se passe loin des caméras, mais il permet d'agir en profondeur.

Car lutter contre les violences faites aux femmes en punissant les auteurs des crimes est bien entendu indispensable.

Mais, vous le savez, la violence symbolique, les rapports de domination inscrits dans les mentalités, sont les racines du passage à l'acte. Il est donc **fondamental de s'attarder sur la prévention**, la lutte contre les stéréotypes, et ce dès le plus jeune âge. D'où le rôle crucial de l'école et des professionnels de la petite enfance.

Mesdames et messieurs,

La parole s'est libérée dans le monde. Elle s'est libérée dans l'hexagone. Elle tend à se libérer de plus en plus dans les outre-mer.

L'égalité femme-homme est un puissant vecteur de développement. Cette cause est fondamentale. Je compte sur chacun de vous pour en être l'étendard.

Je vous remercie.